



Compte-rendu du conseil municipal du 11 Septembre 2025

Le **onze septembre deux-mille-vingt-cinq à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué le trois septembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni ce jour sous la présidence d'Armindo GOMES, Maire.

Étaient présents :

Armindo GOMES, Valérie DUVAL, Dejan GLISOVIC, Philippe EXBRAYAT
Humberto CARVALHO GOMES, Grégoire MEYMERIE, France VAN DEN BURG

Etaient absents :

Alexandre BONILLA PEREZ, David FRATINI

Pouvoirs :

David FRATINI donne pouvoir à France VAN DEN BURG

Quorum : Le quorum de 6 conseillers présents au minimum est atteint.

Ordre du jour :

Table des matières

I.	Désignation du secrétaire de séance	1
II.	Validation du dernier Compte-rendu	1
III.	Désignation et fixation indemnités agents recenseurs 2026.....	2
IV.	Décision modificative budgétaire.....	2
V.	Modification du temps de travail de l'agent communal.	3
VI.	Questions diverses	3

I. Désignation du secrétaire de séance

Philippe EXBRAYAT est désigné secrétaire de séance.

II. Validation du dernier Compte-rendu

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

0237249149 - mairie@santeuil28.fr



Le compte-rendu du conseil municipal du 5 Juin 2025 est validé à l'unanimité.

III. Désignation et fixation indemnités agents recenseurs 2026

Le recensement de la commune se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026, la commune doit désigner un coordonnateur et des agents recenseurs. Mr Bruno LEGAL a déjà été désigné coordonnateur par arrêté 2025-012 du 02/07/2025, il s'agit de désigner deux agents recenseurs et de fixer leurs indemnités. Il vous sera proposé Mme Gonéra et Mme Claman, ainsi que de leur attribuer la totalité de la dotation versée par la préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de désignation des agents recenseurs et l'attribution de l'indemnité dans les conditions exposées.

IV. Décision modificative budgétaire

Les intempéries du 13 juin ont fortement abîmé le toit de la mairie et de la salle des fêtes et nous obligent à des travaux de réfection. Le montant des réparations s'élève à **54806,04 €**. L'assurance prend une majorité des travaux mais impute une vétusté à hauteur de 37573,66€, ce qui conduit à un reste à charge de **17232,38€**. Pour cela une décision modificative de budget est nécessaire.

65888 : 80000-53000

615221 : 2356,40+53000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire.



V. Modification du temps de travail de l'agent communal.

Mr Cortet a accepté l'offre de passer à 35h hebdomadaires. Nous devrons délibérer sur son passage à 35h après avis du CST au mois de novembre. Un accord de principe est demandé au conseil pour entreprendre la démarche.

Le besoin notamment pour l'entretien des bâtiments communaux et la poursuite des actions de fond est confirmé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le passage à 35h.

VI. Questions diverses

Le Maire annonce au conseil :

- La vidéo surveillance est installée et opérationnelle
- Les travaux de l'Eglise sont suspendus suite à des mesures de mouvements du bâtiment relevées avec les capteurs récemment installés => une période plus grande de mesures permettra de confirmer ou infirmer que ces mouvements nécessiteraient des travaux complémentaires
- Des panneaux de signalisation ont été dégradés durant l'été (Manchainville notamment) => le Département pourrait prendre en charge une partie des travaux
- Une réunion de préparation pour les manifestations Halloween et Noel se tiendra le 16/09 à 20h
- Les travaux du jardin du souvenir commencent ce lundi 15 septembre
- Les consultations pour le marché des voiries seront lancées à partir de la deuxième quinzaine de septembre.
- Visite du Sénateur Daniel GUERET le 26 septembre à 18h00

France VAN DEN BURG questionne le Maire concernant une prise en charge ou un partenariat avec l'association 30 million d'amis pour la stérilisation des chats qui se trouvent nombreux dans le quartier Mairie/Eglise. Le Maire demande à France de se renseigner et reviens vers le conseil avec le panel des possibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40